INSCRIPTION CARTES SCOLAIRES
FORMALITÉS 2022-2023

LA CARTE SCOLAIRE «BUS LR»

Une carte valable toute l'année scolaire pour un aller et un retour par jour. Un prix réduit de 119,00€ dont 12,00€ de frais de dossier (quel que soit le nombre de sections parcourues)

Renseignez-vous dès maintenant auprès de votre mairie pour bénéficier d'éventuelles subventions accordées par votre commune.

Conditions d'éligibilité :

- Résider en Île-de-France : une seule adresse de domicile peut être retenue
- Être âgé(e) de moins de 18 ans au 1er septembre de l'année scolaire de souscription
- Suivre un enseignement du premier ou du second degré ou une classe de préparation à l'apprentissage et être scolarisé(e) dans un établissement public ou privé et sous contrat d'association
- Être scolarisé(e) avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire.

Pour souscrire à cette carte d'abonnement :

- Remplissez le formulaire OPTILE de demande d'abonnement en complétant les cadres A, B, et C sans oublier de dater et signer le dossier.
- Faites impérativement tamponner le formulaire par votre établissement scolaire pour une première demande uniquement
- Joignez :
  - le paiement de 119,00€ par chèque bancaire ou postal **à l'ordre de Transdev Vexin**,

Transmettez votre dossier complet à l'adresse suivante avant le Vendredi 08 Juillet 2022 :

Par voie postale et en main propre

Transdev Vexin
Service Cartes Scolaires
33 rue des Fossettes
95650 GENICOURT

En main propre uniquement

Transdev Vexin
Service Cartes Scolaires
ZA de la demi-lune
7 rue des Frères Montgolfier
95420 MAGNY-EN-VEXIN

Pour tout renseignement : cartescolaire.vexin@transdev.com

transdev

LA CARTE IMAGINE'R SCOLAIRE

Une carte valable toute l'année permettant de voyager de manière illimitée dans toute l'Île de France sans restriction au niveau des arrêts et des lignes de bus empruntés.

Pour les collégiens, la carte coute 158€ et 350€ pour les lycéens.

Renseignez-vous dès maintenant auprès de votre mairie pour bénéficier d'éventuelles subventions accordées par votre commune.

Conditions d'éligibilité :

- Résider en Île-de-France

Attention :

Si votre mairie accorde une subvention, la souscription se fait en format papier uniquement.

Si votre mairie n'accorde pas de subvention, la souscription se fait en ligne via le site ci-contre : https://www.iledefrance-mobilites.fr/je-gere-ma-carte

Pour souscrire à cette carte d'abonnement :

- Remplissez le formulaire que vous pouvez retirer dans nos agences (Pour les étudiants, fournir un certificat d'inscription ou de scolarité. Pour les élèves suivant une formation en apprentissage, fournir un justificatif de scolarité précisant le type de formation suivie et le type de contrat d'alternance.)

Attention :
Pour les mairies suivantes : Bray et Lû, Chaussy, Cléry, Hodent, Magny-en-Vexin, Nucourt, Saint-Clair-sur-Epte et Saint-Gervais, transmettez votre dossier en mairie.

Pour les autres communes ayant une subvention, vous devez **obligatoirement** passer dans l'une de nos agences afin qu'on y appose un numéro Tiers Payant avant de l'envoyer à Imagine'R.

Pour les communes n'ayant pas de subvention, veuillez envoyer le formulaire directement à Imagine'R.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler Imagine'R au 09.69.39.22.22

transdev